



**MINISTÈRE
DE LA SANTÉ
ET DE LA PRÉVENTION**

Délégation ministérielle Direction générale
au numérique en santé de l'offre de soins

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Financé par
l'Union européenne**
NextGenerationEU

Guide d'utilisation de *demarches-simplifiees.fr*

*Guide à destination des
établissements sanitaires*

Programme SUN-ES - volet 1 et 2

INSTRUCTION N° DGOS/PF5/DNS/CTO/2021/167

du 26 juillet 2021

Instruction N°DGOS/PF5/DNS/2022/40 du 9 février 2022

INSTRUCTION N° DGOS/PF5/DNS/2023/28 du 21 mars

2023

Statut :

Validé

Classification :

| Publique

Date de mise à jour :

| Mars 2023



Guide d'utilisation de démarches-simplifiées

Programme SUN-ES

Objet du document

Le présent document constitue le guide d'utilisation de *demarches-simplifiees.fr*. Il s'agit de la plateforme retenue pour permettre aux établissements sanitaires de candidater au programme SUN-ES lors des fenêtres de candidature. Ce guide est disponible sur le site internet du ministère, il est à consulter avec le document de présentation détaillée du programme SUN-ES à l'adresse : <https://solidarites-sante.gouv.fr/sun-es>

Sommaire

Accéder au formulaire de candidature du programme SUN-ES.....	3
Récupérer le lien vers le formulaire	3
Se connecter à <i>demarches-simplifiees.fr</i>	4
Déposer un dossier de candidature au programme SUN-ES	8
Page d'accueil de la démarche	8
Formulaire de candidature	8
Accéder au suivi du dossier de candidature au programme SUN-ES.....	12
Echanger avec l'ARS.....	13
Pour aller plus loin.....	14

Accéder au formulaire de candidature du programme SUN-ES

Attention, remarques liminaires :

Les établissements doivent identifier en amont leur fenêtre de financement pour connaître leur fenêtre de candidature.

Pour chaque fenêtre de financement, une fenêtre de candidature est prévue selon le calendrier ci-après :

- La première fenêtre de candidature sera ouverte **en septembre-octobre 2021 pour la 1^{ère} fenêtre de financement** (cibles d'usage atteintes entre le 1^{er} janvier 2022 et le 30 juin – exceptionnellement étendu au 30 septembre 2022) ;
- La deuxième fenêtre de candidature sera ouverte **en mars-avril 2022 pour la 2^{ème} fenêtre de financement** (cibles d'usage atteintes entre le 1^{er} juillet 2022 et le 31 décembre 2022 – exceptionnellement étendu au 31 mars 2023) ;
- La troisième fenêtre de candidature sera ouverte **en septembre-octobre 2022 pour la 3^{ème} fenêtre de financement** (cibles d'usage atteintes entre le 1^{er} janvier 2023 et le 30 juin 2023 – exceptionnellement étendu au 31 juillet 2023) ;
- La quatrième fenêtre de candidature sera ouverte **en mars-avril 2023 pour la 4^{ème} fenêtre de financement** (cibles d'usage atteintes entre le 1^{er} juillet 2023 et le 31 décembre 2023).

[...] Les établissements sanitaires candidatent uniquement sur la période de candidature associée à leur fenêtre de financement.

La personne en charge du projet SUN-ES de l'établissement est bien celle qui devra créer un compte "usager" dans démarches-simplifiées.fr et renseigner le formulaire de candidature. En effet, c'est à partir de l'adresse mail de connexion renseignée par l'utilisateur lors de la création de son compte que transiteront toutes les notifications quant au suivi de l'instruction du dossier par l'ARS. En cas de changement, il est important de mettre à jour les coordonnées des référents de projet SUN-ES.

Récupérer le lien vers le formulaire

Le lien d'accès au formulaire de candidature est le suivant : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/candidature-au-programme-du-segur-usage-numerique->

Une fois ce lien récupéré, il suffit soit de cliquer directement dessus, soit de le copier et coller dans votre barre de navigation pour accéder au portail démarches simplifiées.

Guide d'utilisation de démarches-simplifiées

Programme SUN-ES

Ce lien renvoie vers une page de connexion demarches-simplifiees.fr telle que celle de l'exemple ci-dessous :

Candidature au programme du Ségur Usage Numérique en Etablissements de Santé (SUN-ES) - Volets 1 et 2 - Fenêtre 3

Temps de remplissage estimé : 11 mn

Date limite : 31 octobre 2022

Formulaire à remplir par tout établissement sanitaire se portant candidat au programme SUN-ES, pour le Volet 1 et/ou Volet 2.

Commencer la démarche

Avec FranceConnect
FranceConnect est la solution proposée par l'État pour sécuriser et simplifier la connexion aux services en ligne.

S'identifier avec FranceConnect

Qu'est-ce que FranceConnect ?

OU

Créer un compte demarches-simplifiees.fr

J'ai déjà un compte

Page de connexion visible par l'établissement après avoir cliqué sur le lien du formulaire

Se connecter à demarches-simplifiees.fr

Pour renseigner un formulaire sur demarches-simplifiees.fr, l'utilisateur doit disposer d'un compte actif sur la plateforme demarches-simplifiees.fr. Il est à noter qu'un même compte usager peut permettre de déposer plusieurs dossiers de candidature pour plusieurs établissements différents. Ce compte usager peut également prendre la forme d'une adresse organisationnelle.

Il existe deux cas de connexion pour accéder au formulaire de candidature :

- **L'utilisateur possède déjà un compte sur demarches-simplifiees.fr** : il doit cliquer sur « J'ai déjà un compte » (cf. modèle ci-dessus) puis renseigner l'adresse mail et le mot de passe de connexion.

Guide d'utilisation de démarches-simplifiées

Programme SUN-ES

Connectez-vous

Avec FranceConnect
FranceConnect est la solution proposée par l'État pour sécuriser et simplifier la connexion aux services en ligne.

S'identifier avec FranceConnect

[Qu'est-ce que FranceConnect ?](#)

OU

Email

Mot de passe (8 caractères minimum)

Se souvenir de moi [Mot de passe oublié ?](#)

Se connecter

Page de connexion visible par l'établissement usager

- **L'utilisateur ne possède pas de compte et souhaite se connecter pour la première fois** : il doit alors entrer une adresse mail, choisir un mot de passe et cliquer sur « Créer un compte ».

**Créer un compte
demarches-simplifiees.fr**

Avec FranceConnect
FranceConnect est la solution proposée par l'État pour sécuriser et simplifier la connexion aux services en ligne.

S'identifier avec FranceConnect

[Qu'est-ce que FranceConnect ?](#)

OU

Email (nom@site.com)

Votre adresse email

Mot de passe (8 caractères minimum)

8 caractères minimum

Page de création d'un compte visible par l'établissement usager

- Un lien de confirmation de l'adresse mail sera envoyé sur l'adresse mail renseignée afin de valider l'inscription. Il est possible que ce lien soit redirigé vers les courriels indésirables, spams ou e-mails promotionnels.

Guide d'utilisation de démarches-simplifiées

Programme SUN-ES

Confirmez votre adresse email



Avant d'effectuer votre démarche, nous avons besoin de vérifier votre adresse matthieu.hocque@gmail.com.

Ouvrez votre boîte email, et cliquez sur le lien d'activation dans le message que vous avez reçu.

Si vous n'avez pas reçu notre message (avez-vous vérifié les indésirables ?), nous pouvons vous le renvoyer.

Votre email

Vous pouvez également consulter notre [FAQ](#) .

Page visible par l'établissement usager indiquant l'envoi d'un mail de confirmation pour la création d'un compte

- Si vous ne recevez pas cet e-mail, assurez-vous que votre établissement sanitaire n'utilise pas un filtre anti-spam qui empêcherait la réception de celui-ci.



Contenu du mail d'activation du compte démarches-simplifiées de l'utilisateur

Après avoir activé votre compte usager démarches-simplifiées, l'établissement est invité à se rendre à nouveau sur le lien du formulaire de candidature au programme SUN-ES :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/candidature-au-programme-du-segur-usage-numerique->

Guide d'utilisation de démarches-simplifiées

Programme SUN-ES



Candidature au programme du Ségur Usage Numérique en Etablissements de Santé (SUN- ES) - Volets 1 et 2 - Fenêtre 3

🕒 Temps de remplissage estimé : 11 mn

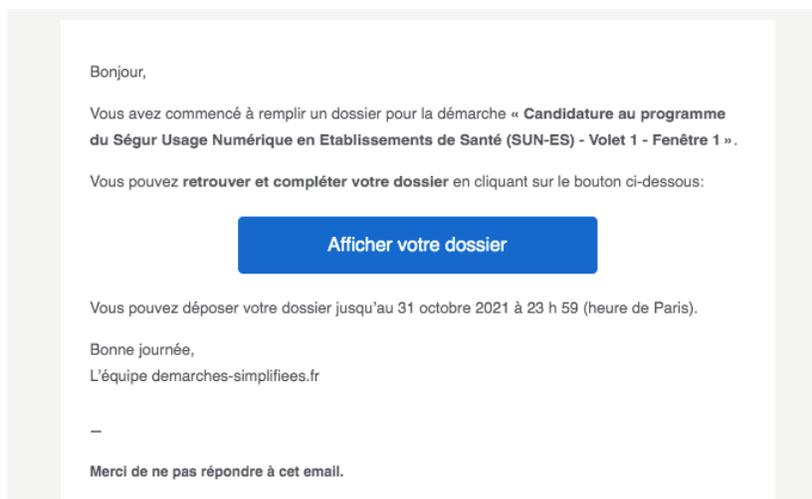
📅 Date limite : 31 octobre 2022

Formulaire à remplir par tout établissement sanitaire se portant candidat au programme SUN-ES, pour le Volet 1 et/ou Volet 2.

Commencer la démarche

Page d'accueil du compte démarches-simplifiées de l'utilisateur

L'utilisateur est invité à cliquer sur « Commencer la démarche » pour pouvoir déposer son dossier de candidature. Lorsqu'il clique sur « Commencer la démarche », ce dernier reçoit automatiquement un mail de confirmation permettant d'accéder au formulaire de candidature.



Mail automatique reçu après avoir débuté une candidature

Déposer un dossier de candidature au programme SUN-ES

Page d'accueil de la démarche

L'utilisateur qui dépose la candidature dans démarches-simplifiées.fr doit remplir ses informations personnelles (civilité, nom, prénom) afin d'accéder à la démarche.

The screenshot shows a web interface for entering personal data. At the top, there is a search bar with the text 'Rechercher un dossier' and a magnifying glass icon. To the right of the search bar are icons for accessibility (a person in a wheelchair), an 'Aide' button with a dropdown arrow, and a language selection icon. Below this is a light gray box titled 'Données d'identité'. Inside the box, the text reads: 'Merci de remplir vos informations personnelles pour accéder à la démarche.' Below this, the label 'Civilité' is followed by two radio button options: 'Madame' and 'Monsieur'. Underneath, there are two input fields labeled 'Prénom' and 'Nom'. At the bottom of the box is a large blue button with the text 'Continuer'.

Page de saisie des données d'identité nécessaires avant de déposer une candidature

Sur cette page, apparaît un récapitulatif des informations liées au programme SUN-ES : date limite de candidature, semestre d'atteinte des cibles d'usage et les volets et domaines de candidature.

En cliquant sur continuer, l'utilisateur accède au formulaire de candidature.

Formulaire de candidature

L'utilisateur est invité à indiquer sa région afin de rediriger le formulaire vers l'ARS traitant son dossier de candidature.

Il est également possible d'inviter une personne à modifier le dossier. Cette fonctionnalité offerte par démarches-simplifiées.fr permet de remplir de façon partagée un dossier.

Guide d'utilisation de démarches-simplifiées

Programme SUN-ES

démarche en test Candidature au programme du Ségur Usage Numérique en Etablissements de Santé (SUN-ES) - Volets 1 et 2 - Fenêtre 2

Exemple

[Inviter une personne à modifier ce dossier](#)

Les champs suivis d'un astérisque (*) sont obligatoires.
Votre dossier est enregistré automatiquement après chaque modification. Vous pouvez à tout moment fermer la fenêtre et reprendre plus tard là où vous en étiez.

Indiquez votre région *

Centre-Val de Loire ▼

Préambule

Ce formulaire est ouvert à tous les établissements qui souhaitent candidater au volet 1 - fenêtre 1 du programme SUN-ES.
Chaque candidature sera traitée par l'ARS et fera l'objet d'une réponse dans démarches-simplifiées.

Les établissements candidats doivent :

- renseigner intégralement le formulaire sur "démarches-simplifiées.fr"
- indiquer l'atteinte des prérequis Ségur en complétant les indicateurs concernés dans l'outil OSIS [insérer lien] et en téléchargeant les pièces justificatives correspondantes.

Après validation de la candidature par l'ARS, l'établissement devra renseigner les indicateurs d'usages dans OSIS, dès lors qu'il seront atteints, et au plus tard avant la fin de la fenêtre de financement.

Préambule du formulaire et possibilité d'inviter une personne à modifier le dossier de candidature

Le formulaire de candidature est organisé en 5 parties. Il est demandé à l'utilisateur de répondre aux questions de chacune des parties explicitées pour faire acte de candidature :

- Partie 1 : Informations administratives relatives à l'établissement sanitaire
- Partie 2 : Informations sur l'équipe SI de l'établissement sanitaire
- Partie 3 : Informations relatives aux critères d'éligibilité du dossier de candidature
- Partie 4 : Informations sur les volets et domaines de candidatures et les dates d'atteinte des cibles d'usage
- Partie 5 : Questionnaire d'appropriation du RNIV [uniquement pour les établissements qui font une première candidature ou qui n'ont pas été retenus précédemment] :
 - La validation du prérequis « Appropriation du RNIV » nécessite le remplissage exhaustif du questionnaire d'appropriation RNIV dans démarches simplifiées.

Les champs pour lesquels une réponse est obligatoire sont associés à l'astérisque suivante : *

Guide d'utilisation de démarches-simplifiées

Programme SUN-ES

Les établissements retenus sur une fenêtre précédente du programme sur le volet 1 (et exclusivement eux) sont invités à cocher "oui" pour tous les prérequis du volet 1. En revanche, pour ces mêmes établissements, il n'est pas demandé de remplir à nouveau le questionnaire RNIV ni de saisir à nouveau les prérequis dans l'oSIS.

Tous les autres établissements candidats et non retenus sur une fenêtre précédente doivent renseigner obligatoirement la section "atteinte des prérequis volet 1", renseigner le questionnaire RNIV en fin de formulaire et enfin saisir les prérequis dans l'oSIS avec les pièces justificatives.

Une fois le dossier complété, cliquer sur le bouton « Déposer le dossier » en bas de page, afin de le transmettre à l'ARS instructeur de votre dossier de candidature.

Votre brouillon est automatiquement enregistré. [En savoir plus](#)

[Déposer le dossier](#)

Un mail confirmant l'envoi du dossier sera alors automatiquement transmis à l'adresse mail du compte usager ayant servi à la création du compte.

NB : En cas de changement, il est important de mettre à jour les coordonnées des référents de projet SUN-ES.



Merci !

Votre dossier sur la démarche Candidature au programme du Ségur Usage Numérique en
Etablissements de Santé (SUN-ES) - Région Pays de la Loire a bien été envoyé.

Vous avez désormais accès à votre dossier en ligne.

Vous pouvez le modifier et échanger avec un instructeur.

[Accéder à votre dossier](#)

[Déposer un autre dossier](#)

Message confirmant le dépôt du dossier pour l'établissement usager

Guide d'utilisation de démarches-simplifiées

Programme SUN-ES

Bonjour,
Votre dossier n° 5293705 a **bien été déposé**. Si besoin est, vous pouvez encore y apporter des modifications.
Bonne journée,
Ministère de la Santé et des Solidarités

[Consulter mon dossier](#)

[J'ai une question](#)

Merci de ne pas répondre à cet email. Pour vous adresser à votre administration, passez directement par la [messagerie du dossier](#).

Mail de confirmation du dépôt du dossier pour l'établissement usager

Accéder au suivi du dossier de candidature au programme SUN-ES

En se connectant avec son adresse e-mail et son mot de passe, l'utilisateur a accès à l'onglet "Mes dossiers". Il s'agit d'un espace où l'utilisateur peut accéder à l'ensemble de ses démarches effectuées.

The screenshot displays the user interface for the SUN-ES application. At the top, it shows the title 'Candidature au programme du Ségur Usage Numérique en Etablissements de Santé (SUN-ES) - Volets 1 et 2 - Fenêtre 2' with a sub-status 'en construction'. Below this, the dossier number '5116482' and the deposit date '29 juillet 2021 16:15' are visible. A red dashed box labeled 'Exemple' highlights the 'en construction' status. A green button labeled 'Modifier mon dossier' is highlighted with a red box. Below the main content, there are tabs for 'Résumé', 'Demande', and 'Messagerie'. A progress bar at the bottom shows the current status 'en construction' followed by 'en instruction' and 'terminé'. A text block explains that the dossier is in construction and can still be modified, but will be locked once the administration starts the instruction process. A link is provided to contact the administration via the messaging system.

Tableau de bord visible par l'établissement usager

Il existe différents statuts pour chaque dossier :

- Le statut « Brouillon » :

Le formulaire de candidature est en statut « brouillon » tant qu'il n'a pas été validé pour transmission à l'ARS.

- Le statut « En construction » :

Le formulaire de candidature est en statut « en construction » quand il a été validé par l'utilisateur pour transmission à l'ARS mais que celle-ci n'a pas encore débuté son instruction. Lorsque le formulaire est « en construction » l'établissement peut encore le modifier.

Pour procéder à une modification, il suffit de cliquer sur le bouton "Modifier mon dossier" en haut à droite (cf. schéma ci-dessus). Une fois les modifications effectuées, il faut cliquer sur le bouton "Enregistrer les modifications du dossier", situé en bas de page.

- Le statut « En instruction » :

Le formulaire de candidature est en statut "en instruction" lorsque l'ARS en débute l'étude. Il ne peut plus être modifié par l'établissement, mais est toujours consultable. L'ARS a possibilité de redonner la main à l'établissement sur son formulaire si besoin (exemple : demande de compléments d'informations).

- Le statut « Accepté / Sans suite / Refusé » :

Le dossier prend l'un de ces statuts une fois que l'ARS a finalisé l'instruction et statué sur la candidature de l'établissement.



Affichage de l'état « accepté » dans la messagerie

Tous les mouvements enregistrés sur le formulaire de candidature sont tracés et font l'objet d'un workflow associé à des notifications transmises à l'adresse mail de l'utilisateur.

Echanger avec l'ARS

La plateforme démarches-simplifiées.fr offre la possibilité à l'établissement sanitaire de contacter son ARS en cas de questions sur le processus de candidature sans passer par une messagerie externe de type outlook. L'ARS peut également utiliser la fonction messagerie pour dialoguer avec l'établissement directement depuis démarches-simplifiées.fr.

Sur son tableau de bord, l'établissement dispose d'un onglet messagerie à partir duquel il peut transmettre un message à son ARS. Par ailleurs, l'onglet « Demande » permet visualiser le contenu du formulaire de candidature déposé.



en construction ▶ en instruction ▶ terminé

Votre dossier est en construction. Cela signifie que vous pouvez encore le modifier. Vous ne pourrez plus modifier votre dossier lorsque l'administration le passera « en instruction ».

Vous avez une question ? Utilisez la messagerie pour [contacter l'administration directement](#).

En l'absence de réponse de l'ARS sur une longue période, il est possible de contacter l'équipe nationale du programme SUN-ES à l'adresse mail suivante : dgos-sun@sante.gouv.fr. Mais l'ARS doit constituer le contact prioritaire à solliciter en première intention.

Guide d'utilisation de démarches-simplifiées

Programme SUN-ES

Pour aller plus loin

Pour toute demande complémentaire, rendez-vous sur la page internet : <https://doc.demarches-simplifiees.fr/tutoriels/tutoriel-usager>

Vous pouvez également vous rendre sur la FAQ de démarches-simplifiées.fr : <https://faq.demarches-simplifiees.fr/>